



Groupement Forestier de Montmagny Inc.

76, rue Principale Est, Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0 Tél. : (418)-598-3056

Plan d'aménagement forêt-faune en forêt privée



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom :

Adresse :

Téléphone (mobile) :

No de producteur forestier :

No du plan d'aménagement forestier :

No du plan d'aménagement forêt-faune :

Volet faunique préparé par :



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Agence de mise en valeur des forêts privées
des Appalaches

1554, route 277 bureau 3

Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

Tél. : 418 625-2100

Télec. : 418 625-2600

Site web : www.amvap.ca

LOCALISATION DE LA SUPERFICIE À VOCATION FORESTIÈRE

Propriétaires :
Représentant :
Adresse :
Téléphone :

No de la propriété :
No de producteur forestier :
No du PAF :
No du PAFF :
MRC :
Municipalité :
Cadastre :
Rang :

Date d’inventaire : 16-05-2017

Unité d'évaluation	No du lot	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie à vocation forestière (ha)	OGC
		Blanche	42,5	42,5	O
		Blanche	40,1	40,1	O
		Blanche	42,5	42,5	O
		Total	125,1	125,1	

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

En vue d'un aménagement forestier durable, les objectifs généraux sont de :

- Favoriser l'intégration de l'aménagement de la faune à la sylviculture;
- Contribuer au maintien de la biodiversité;
- Augmenter les connaissances du propriétaire et de ses conseillers afin d'améliorer la prise de décision.

Plus spécifiquement, ce plan d'aménagement a comme objectif particulier de déterminer, sur la propriété à l'étude :

- Les potentiels fauniques et forestiers actuels et futurs;
- Les éléments et habitats à conserver pour maintenir la biodiversité;
- Les zones sensibles;
- Les possibilités d'intervention favorisant à la fois la productivité forestière et la productivité faunique.

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE

Habitudes de récolte :

- ✓ Production de matière ligneuse
- ☐ Production d'arbres de Noël
- ☐ Acériculture
- ✓ Utilisation à des fins récréatives
- ✓ Aménagement pour la faune
- ✓ Bois à pâte
- ✓ Bois de chauffage
- ✓ Bois de sciage

Autres :
Possibilités d'exploitation acéricole à plus long terme.

Bon à savoir!

Votre propriété renferme divers éléments d'intérêt pour la biodiversité :

Des chicots ¹

S'ils ne représentent pas de danger pour les travailleurs, les chicots sont importants à conserver, car ils augmentent la valeur de votre propriété pour la faune en procurant des abris, des sites de nidification, de la nourriture et des perchoirs à une grande variété d'animaux (ex. : pics, rapaces, petits mammifères, insectes, etc.). Les pics feront une cavité dans les chicots et y élèveront leurs petits. Une fois abandonnée, cette cavité servira d'abri au grand polatouche (écureuil volant), canard branchu, petits hiboux, etc. Les arbres creux abriteront aussi plusieurs amphibiens, reptiles et petits mammifères. Les chicots renferment aussi de nombreux insectes qui serviront de nourriture à des espèces comme le grand pic, l'ours noir, la sittelle, etc. Les chicots d'essences feuillues de plus de 35 cm de diamètre (14 pouces) devraient être conservés comme site d'abri et de reproduction alors que les chicots de plus de 10 cm (4 pouces) feront de bons sites d'alimentation. Idéalement, on devrait trouver 10 chicots par hectare ainsi qu'un arbre vétéran dont le diamètre est supérieur à 50 cm (20 pouces).

Trou d'alimentation
d'un pic dans un arbre
de votre propriété



Des milieux riverains

Les milieux riverains sont des zones de transition entre un milieu humide ou aquatique et un milieu terrestre. Ils ont plusieurs vertus :

- **Filtration mécanique**
Lorsque l'eau s'étend dans les milieux riverains, les particules de sol et les éléments nutritifs sont ralentis par leur passage au travers des tiges, des racines et de la litière du sol, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de matières en suspension qui parvient aux cours d'eau et améliore ainsi la qualité de l'eau.
- **Protection contre l'érosion**
Le système racinaire des végétaux stabilise la rive et le talus et empêche l'érosion de la berge.
- **Ombrage**
Le milieu riverain constitue la seule protection valable contre le réchauffement d'un cours d'eau et d'un plan d'eau. Il est d'autant plus important lorsque le cours d'eau est petit. Sans végétation riveraine, la température de l'eau augmenterait ce qui réduirait l'oxygène dissout et perturberait ainsi l'équilibre du cours d'eau. Des poissons, comme l'omble de fontaine (truite mouchetée), ont besoin d'une eau claire et bien oxygénée, d'où l'importance de protéger les milieux riverains.
- **Biodiversité**
La bande riveraine offre un excellent habitat pour plusieurs espèces fauniques et floristiques. Par exemple, l'original fréquente parfois les peuplements forestiers denses en bordure des tourbières et des marais comme abri en hiver.

Des milieux humides

Les milieux humides sont des écosystèmes très riches associés à une grande biodiversité. Ils constituent l'habitat de plusieurs espèces végétales et animales qui s'y reproduisent, s'y nourrissent et s'y abritent. En plus, qu'il s'agisse d'un marais, d'un marécage, d'une zone d'eau peu profonde ou d'une tourbière, chaque type de milieu humide joue un rôle écologique ou hydrologique qui lui est propre. Puisqu'ils sont souvent riverains, les marais, certaines sortes de tourbières ainsi que les marécages comme ceux trouvés sur votre propriété purifient l'eau qui les traverse.

En effet, les plantes qui y vivent retiennent les particules en suspension dans l'eau. Par ailleurs, comme expliqué ci-haut, l'eau qui s'épand sur les milieux humides riverains en période de crue est ralentie par la végétation lors de fortes pluies ce qui limite l'érosion des berges. Les tourbières sont aussi de véritables puits de carbone puisqu'elles emmagasinent plus du tiers du carbone de la planète²! Enfin, plusieurs espèces rares sont associées strictement à ces riches écosystèmes.

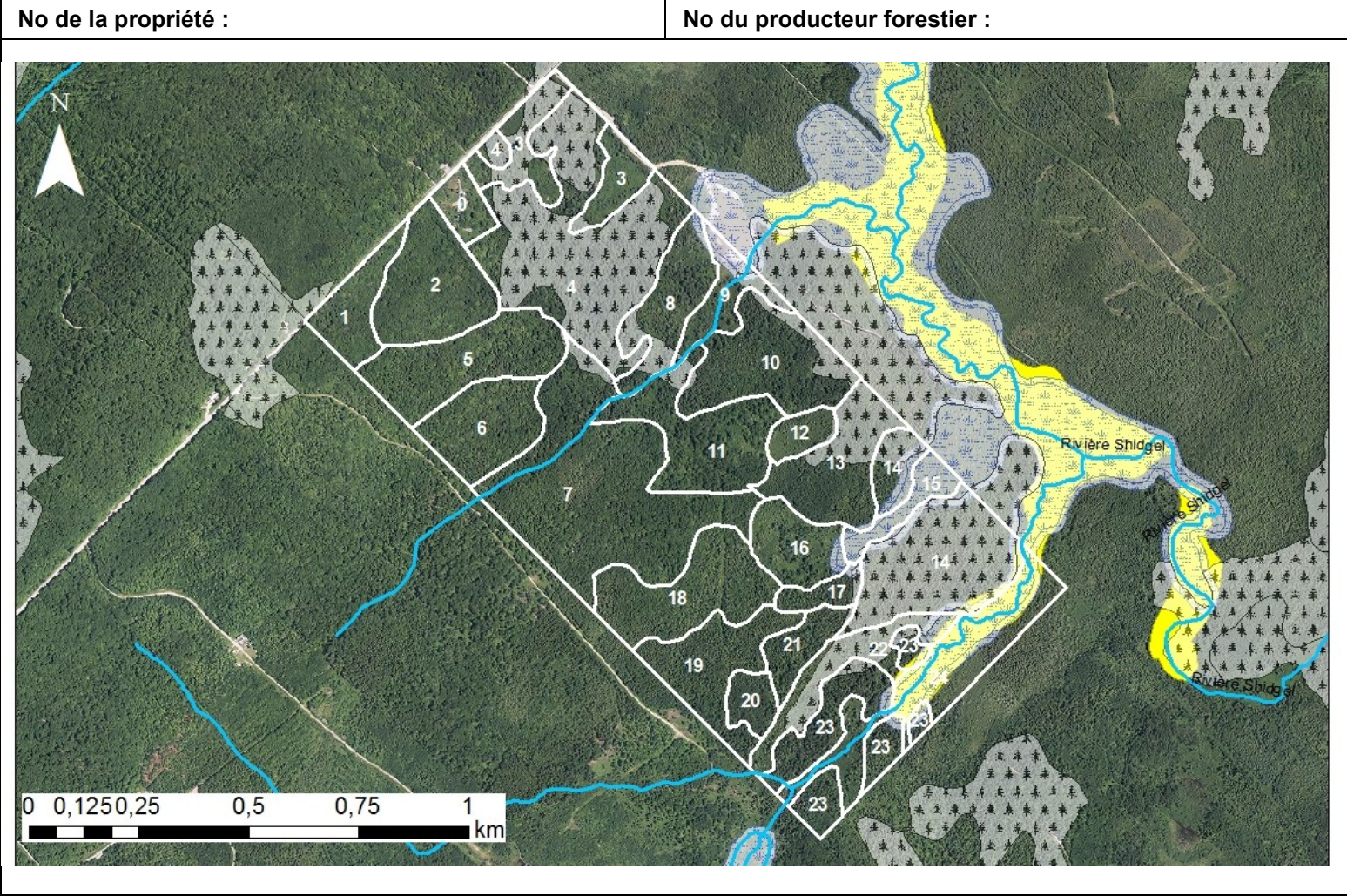
Exemple de tourbière riveraine



¹ Lang Y., Perreault G. et C. Dion. 2015. Conservation des chicots et des arbres sénescents pour la faune – Les chicots, plus de vie qu'il n'y paraît (version simplifiée). Regroupement QuébecOiseaux, Montréal, 2 pages

² Landry, J. et Rochefort, L. (2011), "Le drainage des tourbières: impacts et techniques de remouillage." Groupe de recherche en écologie des tourbières, Université Laval, Québec. 53p.

DESCRIPTION DE LA FORÊT ET DES HABITATS FAUNIQUES RÉPERTORIÉS



Échelle		Numéro de la carte forestière	Numéro de la photo aérienne
1 : 10 000	1 cm = 0,1 km	21L09SE	Q15126 528

☐ Espèce menacée, vulnérable ou susceptible

☐ Aire protégée

☐ Habitat faunique reconnu

☒ Espèces en déclin

☐ Écosystème forestier exceptionnel

☒ Vieille forêt

☐ Zone à risque de glissement de terrain

☒ Plaine inondable

☐ Puits communautaire

☐ Pente forte

☐ Site d'intérêt régional

☒ Érablière

☒ Milieu humide

Limites de lots et des peuplements forestiers

Espèces en déclin

Plaine inondable

Milieu humide

Habitat du poisson

Remarques : Votre propriété renferme plusieurs peuplements d'essences en déclin (thuya occidental et bouleau jaune). On trouve aussi deux marécages sur vos lots (plaines inondables). De plus, bien qu'elle ne soit pas indiquée sur la carte ci-dessus, nos inventaires nous ont permis d'identifier une vieille cédrière au sud-est de votre propriété. Enfin, une érablière est trouvée dans la partie Nord de vos lots (non indiquée sur la carte). Pour plus de détails sur les éléments sensibles, consultez l'Annexe 1.

5

DESCRIPTION DE LA FORÊT/DONNÉES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES

Peuplement						Strate		Obstruction latérale ²						Débris ligneux ³	Arbres et arbustes fruitiers	Chicots ⁴	Indice faunique	Éléments particuliers
No	Nom	Superficie approx. (ha)	Classe de densité ¹	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge (ans)	Supérieure	Inférieure	0-1 m			1-2 m							
								F	R	T	F	R	T					
1	Érablière avec bouleau jaune	2,9	A	15	50	ERS, HEG, BOJ	VIL, AUR, ERA, fougères	M	TF	M	F	TF	F	Moyen	VIL	Moyen	Présence de pics.	Aucun
2	Érablière avec feuillus tolérants	6,1	A	10	30	ERS, ERR, PET, SAB, BOJ, HEG	SAB, ERA, fougères	TF	TF	TF	TF	TF	TF	Moyen	-	Moyen	Aucun	Aucun
3	Feuillus d'essence non commerciale	5,3		3	10	SAB et THO	AUR, PRV, MAS, COR, ERR	M	TF	M	TF	TF	TF	Peu	PRV, MAS, COR	Aucun	Une bécasse a été aperçue. Brout abondant sur ERR.	Aucun
4	Sapinière	13,8	B	15	50/70	SAB, EPB	BOP, ERR, PRV	F	TF	F	TF	TF	TF	Abondant	PRV	Peu	Fèces gélinotte et orignal. Brout lièvre.	Quelques THO.
5	Feuillus tolérants	6,4	B	15	70	ERS, ERR, SAB, HEG, BOJ	ERR, VIL	É	M	É	F	É	É	Moyen	VIL	Moyen	Brout cervidés sur ERR. Fèces lièvre.	Plusieurs gros merisiers (BOJ) >30 cm Présence d'un petit marais.
6	Érablière à érable rouge avec résineux	4,3	B	15	70	ERR, THO, BOJ, BOP	ERR, SAB	F	M	M	F	M	M	Abondant	-	Moyen	Fèces orignaux.	Site possible de tambourinage pour la gélinotte (arbres renversés).
7	Feuillus intolérants	15,4	B	15	50	SAB, ERR, BOP	SAB, ERR	M	F	M	TF	M	M	Moyen	-	Peu	Fèces orignaux, brout ERR, fèces cerfs.	Aucun
8	Sapinière	6,5	C	15	50	SAB, BOP, EPB, PET	BOP, ERR, VIC	É	F	É	M	TF	M	Moyen	VIC	Peu	Aucun	Quelques arbres de gros diamètre.
9	Aulnes et ruisseau	0,8		3	10	BOP, ERR	AUR, BOP, ERR	M	TF	M	M	TF	M	Moyen	-	Peu	Aucun	Aucun
10	Sapinière avec feuillus intolérants	6,4	B	15/10	50	SAB, BOP, EPB, ERR	BOP	TF	TF	TF	TF	TF	TF	Moyen	-	Peu	-	Quelques arbres de gros diamètres (BOP et EPB).

Peuplement						Strate		Obstruction latérale ²						Débris ligneux ³	Arbres et arbustes fruitiers	Chicots ⁴	Indice faunique	Éléments particuliers
No	Nom	Superficie approx. (ha)	Classe de densité ¹	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge (ans)	Supérieure	Inférieure	0-1 m			1-2 m							
11	Tremblaie	6,5	B	15	50	PET, BOP	ERR, VIC, BOP, SOA, PRV, COC, AUR	M	TF	M	M	TF	M	Moyen	VIC, SOA, PRV, COC	Peu	Signes cervidés : brout et écorce grugée.	Quelques arbres de gros diamètre (BOP et PET).
12	Aulnes + régénération	1,3		3	10	AUR, SAB	AUR, carex, sphaignes, THP, VIC	É	TF	É	M	TF	M	Peu	VIC	Moyen	Fèces de lièvres en bordure du peuplement, brout cervidés sur VIC.	Quelques petits chicots de BOP.
13	Feuillus intolérants avec sapin	5,2	A	10	30	SAB, BOP, PET	VIC	TF	TF	TF	TF	F	F	Moyen	VIC	Peu	Fèces orignaux abondantes. Brout cervidés.	Quelques BOP de >20 cm de diamètre.
14	Cédrière à épinette	9,9	B	10/15	70/50	THO, EPN, EPB, SAB, BOP	AUR, SOA, SAB, THO	F	É	É	F	M	M	Moyen	SOA	Peu	Brout cervidés. Fèces lièvres.	Quelques arbres de gros diamètre (EPB).
15	Aulnaie	1,7		3	10	SAB	AUR, SOA, PRV, carex, sphaignes	É	TF	É	M	F	M	Moyen	SOA, PRV	Peu	Fèces orignaux.	Présence d'une cache.
16	Feuillus intolérants	3,4	C	15	50	PET, BOP	AUR, ERR, VIC, carex, sphaignes	É	TF	É	F	TF	F	Peu	VIC	Abondant	Brout cervidés abondant. Trous de pics.	Plusieurs chicots de PET et de BOP.
17	Pessière à tremble	1,0	B	15	70/50	SAB, EPB, PET	-	TF	M	M	TF	M	M	Abondant	-	Moyen	Fèces orignaux.	Quelques chicots de PET.
18	Sapinière avec feuillus intolérants	6,6	B	15	50	SAB, ERR, BOP, THO	SAB, VIC, BOP	M	TF	M	TF	F	F	Moyen	VIC	Peu	Fèces orignaux. Fèces lièvres.	-
19	Sapinière	5,3	B	15/10	50/30	SAB, BOP, PET, EPB	VIC, ERR, BOP, SOA	F	TF	F	TF	TF	TF	Moyen	VIC, SOA	Peu	Fèces orignaux. Brout cervidés.	-
20	Tremblaie	1,2	A	10	30	PET, SAB, BOP, PRV	ER, VIC	É	TF	É	F	F	F	Moyen	PRV, VIC	Peu	Fèces orignaux. Brout cervidés.	-
21	Sapinière	2,2	B	15	50	SAB, PET, EPB	VIC	F	M	M	TF	M	M	Moyen	VIC	Moyen	Fèces orignaux. Trous de pics. Brout cervidés.	Quelques arbres de gros diamètre.

Peuplement						Strate		Obstruction latérale ²						Débris ligneux ³	Arbres et arbustes fruitiers	Chicots ⁴	Indice faunique	Éléments particuliers
No	Nom	Superficie approx. (ha)	Classe de densité ¹	Hauteur moyenne (m)	Classe d'âge (ans)	Supérieure	Inférieure	0-1 m			1-2 m							
22	Aulnes + régénération	3,1		3	10	SAB, EPB, BOP	AUR, ERR, NEM, PRV	É	M	É	F	F	M	Moyen	NEM, PRV	Abondant	Grenouille verte. Traces originaux. Brout cervidés.	-
23	Sapinière avec feuillus intolérants	5,6	B	15	50	SAB, BOP, PET	AUR, VIC	TF	TF	TF	TF	F	F	Moyen	VIC	Moyen	Gélinotte vue. Brout cervidés. Fèces lièvres et originaux.	Quelques arbres de gros diamètre. Quelques chicots.
24	Aulnes et ruisseau	4,3		3	10	SAB, EPB	AUR	M	TF	M	M	TF	M	Peu	-	Très peu	Traces originaux.	Quelques épinettes de gros diamètre. Présence d'une ancienne cache.

¹ **Classe de densité du couvert forestier :**

A : 81 à 100 % (forte) B : 61 à 80 % (moyenne) C : 41 à 60 % (faible) D : 25 à 40 % (très faible)

² **Obstruction latérale :**

C'est l'obstruction visuelle occasionnée par la végétation entre 0 et 2 m de hauteur, vu à 15 m (**F** : Feuillue, **R** : Résineuse, **T** : Totale). C'est un indice de densité de la strate inférieure (arbustive). Le lièvre a besoin d'une obstruction de plus de 50 % pour se camoufler alors que la gélinotte couve où l'obstruction est faible afin de repérer les prédateurs.

Élevée (É) : 75 à 100 % Moyenne (M) : 50 à 74 % Faible (F) : 25 à 49 % Très faible (TF): 0 à 25 %

³ **Débris ligneux :**

C'est l'ensemble des souches, troncs et branches mortes qui jonchent le sol forestier dont le diamètre est supérieur à 10 cm.

Abondant : plus de 30 % Moyen : 10 à 30 % Peu : 1 à 10 %

⁴ **Chicots :**

Tout arbre partiellement ou complètement mort resté debout dont le diamètre est supérieur à 20 cm est identifié comme chicot.

Abondant : plus de 10 chicots à l'hectare Moyen : 6 à 10 chicots à l'hectare Peu : 1 à 5 chicots à l'hectare

Codes d’essences :

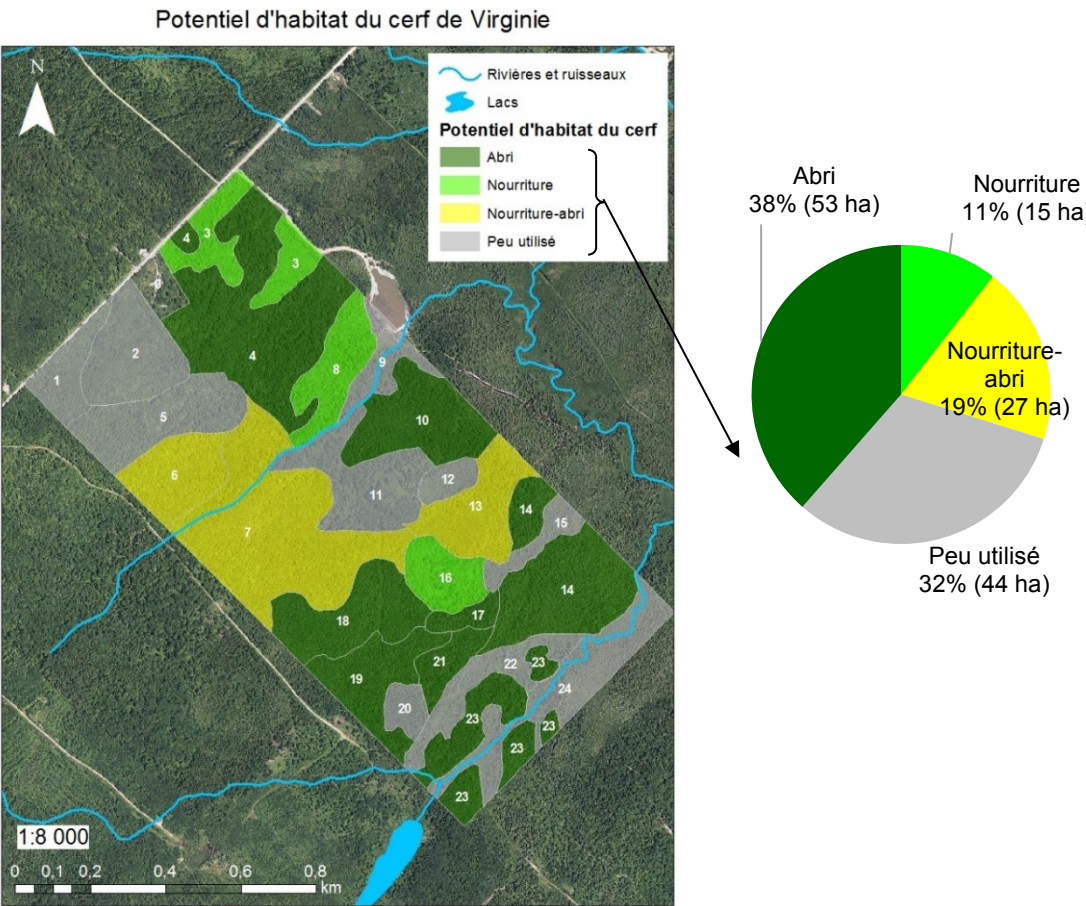
AUR	Aulne rugueux	ERA	Érythronée d'Amérique	PEG	Peuplier à grandes dents	THO	Thuya occidental (cèdre)
AME	Amélanchier sp.	ERE	Érable à épis	PET	Peuplier faux-tremble	THP	Pigamon pubescent
BOG	Bouleau gris	ERP	Érable de Pennsylvanie	PIB	Pin blanc	VIC	Viorne cassinoïde
BOJ	Bouleau jaune	ERR	Érable rouge	PIG	Pin gris (cyprès)	VAM	Airelle fausse-myrtille (bleuet)
BOP	Bouleau à papier (blanc)	ERS	Érable à sucre	PIR	Pin rouge	VIT	Viorne trilobée (pimbina)
CHR	Chêne rouge	FRN	Frêne noir	PRP	Cerisier de Pennsylvanie	VIL	Viorne bois d'original
CET	Cerisier tardif	FRA	Frêne d'Amérique (blanc)	PRV	Cerisier de Virginie		
CRA	Aubépine	FRAM	Framboisier	RUI	Framboisier		
COC	Noisetier à long bec	HEG	Hêtre à grande feuille	SAB	Sapin baumier		
COR	Cornouiller stolonifère (hart rouge)	LED	Lédon du Groenland (thé du Labrador)	SUR	Sureau rouge		
EPB	Épinette blanche	MEL	Mélèze laricin	SUB	Sureau blanc		
EPN	Épinette	MAS	Pommier	SAL	Saule sp.		
EPO	Épinette de Norvège	NEM	Némopanthé mucroné	SOA	Sorbier d'Amérique (cormier)		
EPR	Épinette rouge	PEB	Peuplier baumier	TAC	If du Canada		

HABITATS RECHERCHÉS PAR LES ESPÈCES FAUNIQUES SUIVANTES³

LE CERF DE VIRGINIE (CHEVREUIL)

L'hiver est la saison critique pour le cerf, car il doit dépenser beaucoup d'énergie pour se déplacer dans la neige et pour se protéger du froid. Durant cette saison difficile, les peuplements d'abri (forêts résineuses denses > 50 ans) et de nourriture (régénération feuillue 0-2 m de hauteur) sont les éléments les plus importants pour lui. Pour limiter ses déplacements et augmenter la qualité de l'habitat pour le cerf, un bon entremêlement entre les secteurs de nourriture et d'abris est nécessaire.

Afin d'évaluer la qualité d'habitat du cerf de Virginie, on peut utiliser une clé décisionnelle pour classer chaque peuplement en fonction de son potentiel d'habitat pour le chevreuil⁴. Pour votre propriété, cette classification permet de conclure que la majorité des peuplements correspondent à des peuplements d'abri (39 % des peuplements soit 46 ha). Cette caractéristique est un atout important de votre propriété, puisque il s'agit généralement de la composante de l'habitat du cerf qui est déficiente. Sur vos lots, les peuplements d'abris pour le chevreuil seraient donc présents en quantité suffisante pour cette espèce puisque les études démontrent que le cerf a besoin de 25 % de peuplements d'abri et de 25 % de peuplements classés comme nourriture-abri. Les peuplements de nourriture-abri sont ceux qui possèdent un bon entremêlement entre l'abri (résineux dense > 50 ans) et la nourriture (régénération feuillue de 0 à 2 m de hauteur). Sur votre propriété, les cibles en nourriture-abri ne sont pas tout à fait atteintes puisque cela correspondrait à une superficie approximative de 33 ha de peuplements entremêlés alors qu'on en trouve actuellement 27 ha. Pour pallier à ce déficit, il serait recommandé de réaliser des coupes dans des secteurs feuillus ou mélangés particulièrement où il y a présence d'érables rouges afin de renouveler cette source de nourriture appréciée des chevreuils. Toutefois, la bonne représentativité des peuplements d'abri sur votre propriété, qui couvrent plus que les 33 ha minimums requis, atténue en partie le déficit en peuplements de nourriture-abri. Les peuplements peu utilisés par le chevreuil sur votre propriété sont principalement des érablières puisque celles-ci ne constituent pas des abris hivernaux et que leur couvert dense en été ne permet pas l'installation de broussailles lui servant de nourriture. De plus, les peuplements # 9, 15, 22 et 24, qui sont considérés comme des sites improductifs puisqu'ils sont humides, sont aussi classés parmi les peuplements peu utilisés. Toutefois, d'après notre visite terrain et malgré qu'ils soient dominés par l'aulne rugueux, ces peuplements possèdent tout de même une bonne strate d'arbustes intéressants pour la nourriture des cervidés (cerf de Virginie et orignaux) et ils sont donc relativement utilisés par ceux-ci.



³ Andréanne Désy, Agence Chaudière, Anaïs Gasse et Vanessa Duclos, Agence des Appalaches.
⁴ HÉBERT, F., M. HÉNAULT, J. LAMOUREUX, M. BÉLANGER, M. VACHON et A. DUMONT (2013). *Guide d'aménagement des ravages de cerfs de Virginie*, 4e édition, ministère des Ressources naturelles et ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 62 p.

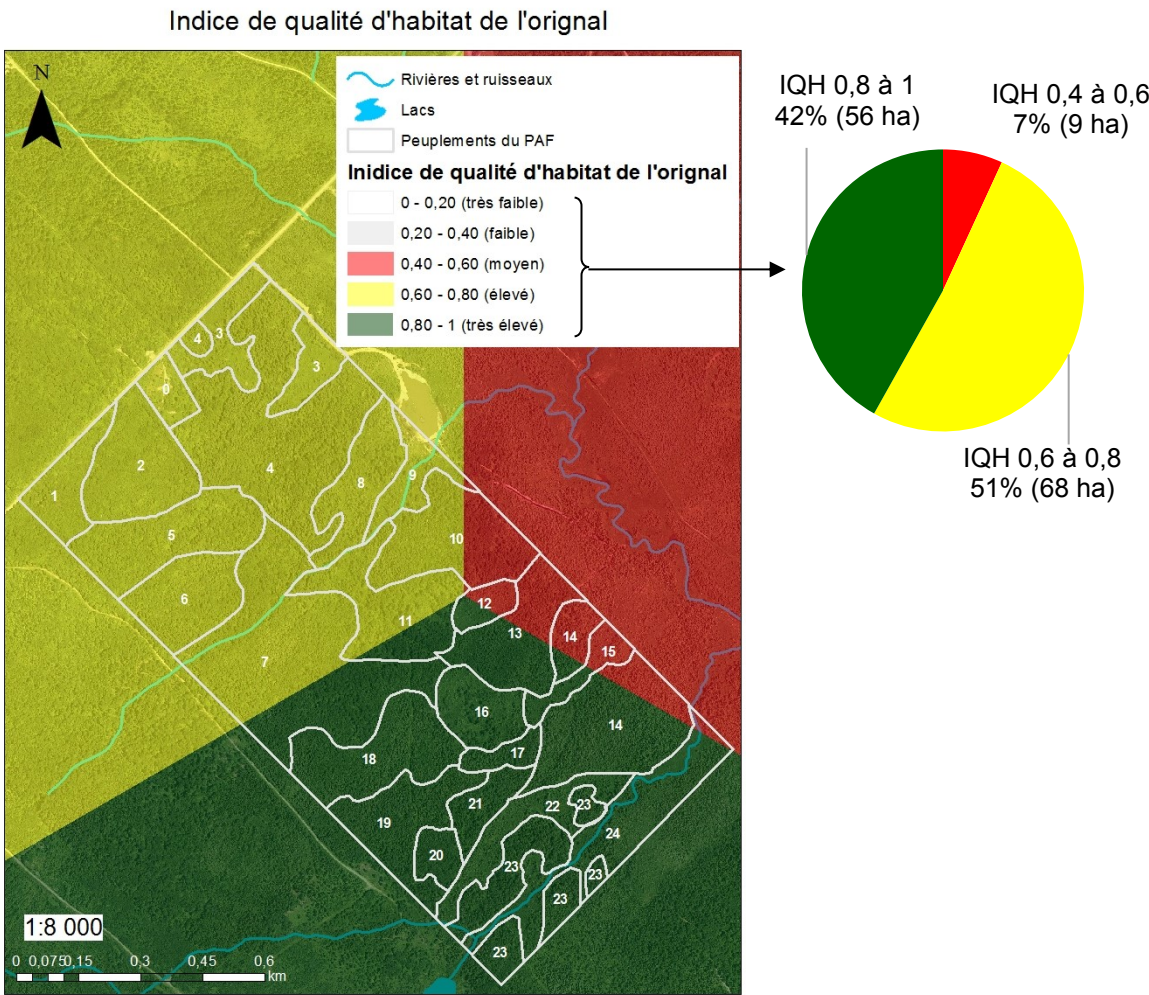
L'ORIGNAL

Il est de loin plus résistant en hiver que le cerf. Ses besoins en termes d'habitats se résument à des sites d'alimentation (régénération feuillue ou arbustes) entremêlés de site d'abris et de protection (couvert résineux). De plus, l'accès à un plan d'eau est une caractéristique valorisée par les orignaux dans le choix de leurs habitats puisqu'ils consomment certaines plantes aquatiques et qu'ils supportent mal la chaleur. Puisque l'orignal et le cerf ont des besoins similaires en termes de nourriture et d'abri, les aménagements forêt-faune à préconiser pour mettre en valeur leurs habitats sont généralement les mêmes.



Il existe un outil informatique pour déterminer le potentiel d'habitats de votre propriété pour ce grand herbivore. Contrairement au cerf de Virginie, le modèle ne classe pas l'habitat de l'orignal en différentes catégories en fonction de ses caractéristiques, mais il lui attribue plutôt une «note» variant de 0 à 1 en fonction de la densité des résineux (abri) et de la densité de la strate arbustive d'essences feuillues (nourriture). La note varie donc de 0 (habitat de piètre qualité pour l'orignal) à 1 (habitat de parfaite qualité).

Les résultats démontrent que votre propriété offre un potentiel élevé d'habitat pour l'orignal puisque l'indice moyen de qualité d'habitat de l'orignal y est de 0,69. Votre propriété se trouve d'ailleurs parmi les secteurs des Appalaches où les densités d'orignaux sont les plus élevées (environ 4,1 orignaux/km²). Notre analyse et notre visite terrain montrent que le meilleur habitat pour l'orignal est situé dans la portion Sud de votre propriété là où on retrouve des peuplements résineux et des milieux humides.



LE LIÈVRE D'AMÉRIQUE

On le rencontre souvent dans les jeunes forêts dont les peuplements sont constitués principalement d'épinettes, de sapins et un peu de feuillus. Les zones offrant un couvert résineux dense lui procurant une forte obstruction latérale sont très recherchées pour se cacher des prédateurs (renard, coyote, hibou). Le lièvre d'Amérique choisit son habitat selon le couvert de protection du milieu plutôt qu'en fonction de la nourriture disponible. Il se nourrit surtout de la régénération feuillue et résineuse en hiver et de plantes herbacées en été. Nous ne



possédons malheureusement pas de modèle pour classifier les peuplements en fonction de leur potentiel d'habitat pour le lièvre, mais les inventaires nous ont tout de même permis d'identifier les peuplements qui lui seraient propices (voir la figure p.14). En effet, nous avons notamment noté l'obstruction latérale des peuplements de votre propriété puisqu'il s'agit d'une composante essentielle de son habitat.

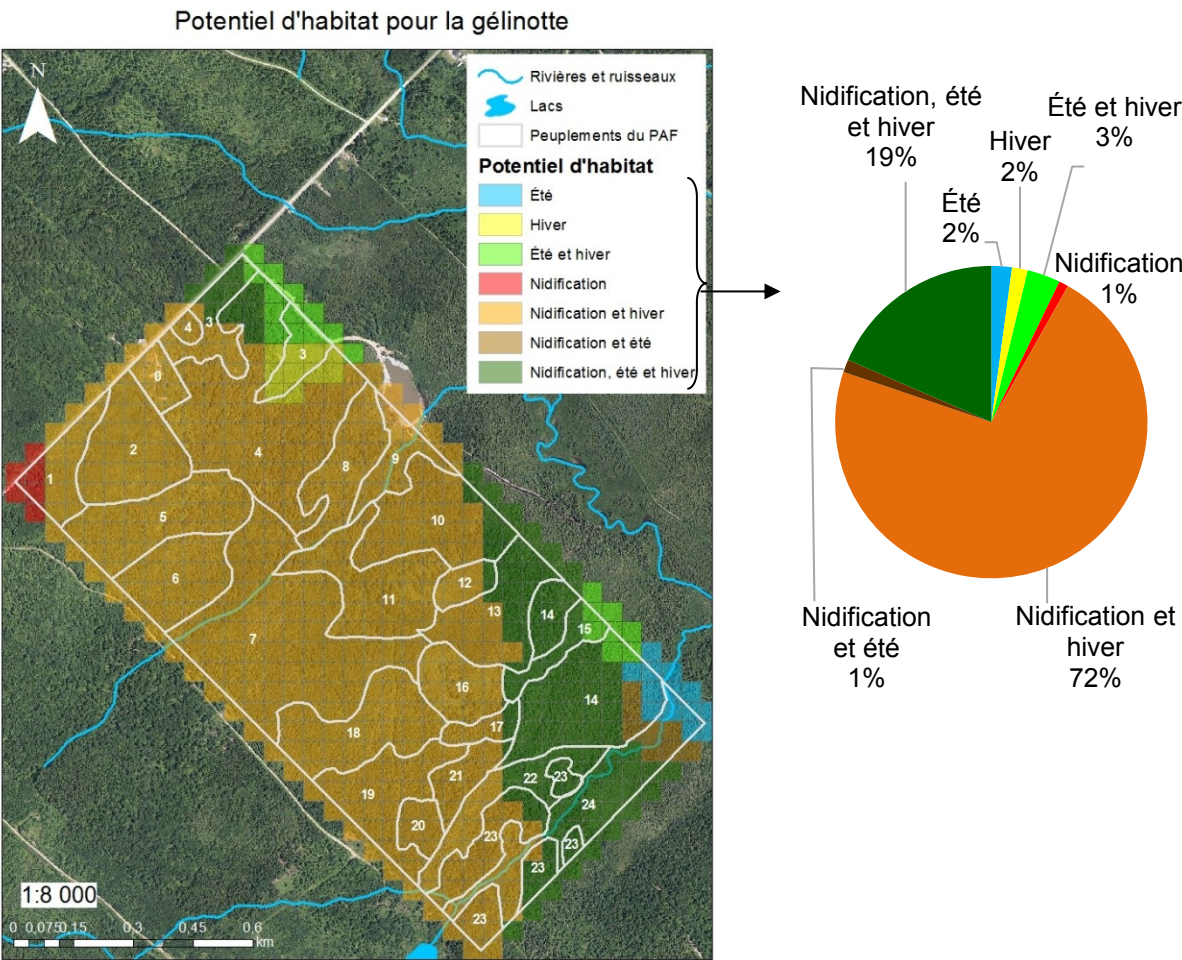
LA GÉLINOTTE HUPPÉE (PERDRIX)

Elle utilise différents types de milieux pour chacune des phases de son cycle vital. En hiver, la perdrix se nourrit des bourgeons de bouleaux, de trembles et de fruits persistants (ex. : cormier). Un îlot de sapins ou d'épinettes lui servira d'abri durant l'hiver, bien qu'elle se confine souvent sous la neige. Son site de nidification est un peuplement de feuillus matures ayant un couvert arbustif très faible. Dès l'éclosion des œufs, la femelle entraîne sa couvée dans l'habitat d'élevage où les oisillons trouveront nourriture et abris. Cet habitat est constitué de jeunes peuplements feuillus âgés de 4 à 15 ans ou une friche en bordure de boisé. L'élément primordial de l'habitat de la gélinotte mâle est le site de tambourinage. Son promontoire est souvent un tronc d'arbre renversé sur lequel il tambourine pour attirer les femelles et éloigner les autres mâles.



Pour la gélinotte, il existe un modèle qui permet de classifier les peuplements découpés par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en fonction de leur potentiel d'habitat à un moment ou un autre de son cycle vital⁵. À noter que les découpages de peuplements faits par le MFFP diffèrent de ceux qui sont réalisés à une échelle plus fine par votre conseiller forestier et que les données forestières qu'ils contiennent datent de 2003.

À l'intérieur de 40 ha, la gélinotte devrait trouver 13 ha d'habitat estival soit 33 % de son domaine vital en peuplements feuillus jeunes ou en friches, 4 ha d'habitat hivernal (îlots résineux, 10 %) et 1 ha d'habitat de nidification (feuillus matures, 3 %). Le quart des peuplements de votre propriété répond aux critères d'habitat estival pour cette espèce et il y aurait donc un déficit dans ce type d'habitat (jeunes peuplements feuillus). Les cibles en habitat hivernal et de nidification sont atteintes puisque plus de 90 % des peuplements de votre propriété seraient adéquats pour la nidification et l'hivernage.



⁵ Blanchette, P.; Lafleur, P.E.; Deslauriers, E.; Giroux, W. et Bourgeois, J.C. 2010. Guide d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée pour les forêts mixtes du Québec. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Société de la gélinotte huppée inc. et Fondation de la Faune du Québec. Québec. 55 p.

LA BÉCASSE D'AMÉRIQUE

Cet oiseau migrateur et très apprécié des chasseurs se rencontre souvent dans les jeunes aulnaies ou dans de jeunes peuplements de feuillus intolérants (10 à 25 ans) situés près d'une friche ou d'une clairière. Au printemps, les mâles utilisent ces ouvertures pour attirer les femelles. La bécasse se nourrit en grande partie de vers de terre, d'insectes et de graines. Nous ne possédons pas de modèle informatique pour établir le potentiel d'habitat de cette espèce, mais nos inventaires ont permis d'identifier les peuplements qui lui feraient un bon habitat (figure p.14).



LE GRAND PIC

Le grand pic sélectionne les forêts âgées (50 ans et plus). Il utilise les arbres-vétérans ou morts de ces peuplements comme nichoir et source de nourriture (insectes et fruits). Les grandes cavités ovales à l'intérieur des chicots de diamètre supérieur à 35 cm (14 pouces) indiquent sa présence. Au cours des années suivant son départ, d'autres espèces d'oiseaux, dont plusieurs espèces rares et certains mammifères tels que le pékan ou la martre d'Amérique utiliseront les cavités de nidification du grand pic. Nous ne possédons pas de modèle informatique pour établir le potentiel d'habitat du grand pic, mais nous avons porté une attention particulière à la présence de chicots et aux arbres qui permettraient d'en recruter durant nos inventaires.

SYNTHÈSE DES HABITATS FAUNIQUES

La carte suivante représente les habitats fauniques potentiels de votre propriété en fonction des données recueillies lors des inventaires. Les peuplements utilisés par le cerf peuvent aussi l’être par l’original.



Légende

	Cervidés (cerf de Virginie (chevreuil) et orignal)		Bécasse d'Amérique	A : Abri
	Lièvre d'Amérique		Grand Pic	É : Élevage
	Gélinothe huppée (perdrix)	1-2	Numéro de peuplement	N : Nourriture
				Ni : Nidification

PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT FORÊT-FAUNE

Peuplement		Potentiel faunique	Travaux sylvicoles et mesures d'atténuation		Superficie (ha)	Priorité à faire d'ici
No	Type		Traitements PAF ⁶	Traitements forêt-faune et mesures d'atténuation		
1	Érablière avec bouleau jaune	Grand pic	Martelage et services techniques dans les érablières	<u>Coupe de jardinage adaptée :</u> - Conserver 10 chicot/ha de diamètre ≥ 30 cm puisque le peuplement est utilisé par les pics. - Conserver le BOJ comme essence compagne pour garder de la diversité dans le peuplement et puisqu'il s'agit d'une essence en déclin dans les Appalaches (voir Annexe 1).	2,9	3L
2	Érablière avec feuillus tolérants			<u>Éclaircie précommerciale par puits de lumière :</u> - Conserver 10 chicot/ha de diamètre ≥ 30 cm puisqu'ils sont peu abondants et idéalement 5 chicots/ha de diamètre ≥ 40 cm. - Couper les érables rouges en priorité pour renouveler la nourriture pour les cervidés (voir priorité de récolte en Annexe 2).	6,1	3C
3	Feuillus d'essence non commerciale	Cervidé : nourriture Lièvre : nourriture Gélinotte : élevage Bécasse	Débroussaillage (méc.+man.) et déblaiement suivi d'un reboisement et d'un entretien de plantation si requis	<u>Débroussaillage (méc.+man.) et déblaiement avec maintien de secteurs contrastants :</u> - Conserver les pommiers pour la nourriture qu'ils procurent aux cervidés. - Conserver 15 % d'ilots ou de bandes non débroussaillés ayant chacun une larg.min. de 10 m afin de garder des secteurs de nourriture pour les cervidés, les lièvres et les oiseaux (voir les précisions de localisation des secteurs non traités en Annexe 2). - Conserver les THO pour l'abri qu'ils procurent aux cervidés et puisque les jeunes THO sont une bonne source alimentaire en hiver.	5,3	1C
4	Sapinière	Cervidé : abri Lièvre : nourriture	Coupe totale prescrite	<u>Coupe totale à rétention variable :</u> - La coupe va permettre de renouveler la nourriture pour les cervidés et les lièvres. - Conserver des ilots ou des bandes de 200-2 000 m ² (larg.min. de 10 m chacun) contenant des épinettes de fort diamètre pour maintenir des abris pour les cervidés. - Conserver les THO. - Conserver les secteurs sensibles (humides).	13,8	1C
5	Feuillus tolérants	Lièvre : nourriture	Coupe totale prescrite	<u>Coupe totale à rétention variable :</u> - Conserver 5 gros arbres vivants/ha de diamètre ≥ 40 cm pour recruter des chicots. - Conserver 10 chicot/ha de diamètre ≥ 30 cm. - Conserver les BOJ et les THO. - Conserver le secteur sensible (marais). - <u>Coupe de jardinage adaptée avec trouées nourricières (voir annexe 2) :</u> - Cette coupe permettrait de renouveler la nourriture pour les cervidés et favoriserait l'installation de la régénération en essences désirées. Couper en priorité les ERR puisque cela permettra de renouveler la nourriture pour les cervidés et les lièvres. Pour la création des trouées, consultez l'Annexe 2.	6,4	3L

⁶ Consulter le plan d'aménagement forestier afin de connaître les détails concernant les travaux sylvicoles.

Peuplement		Potentiel faunique	Travaux sylvicoles et mesures d'atténuation		Superficie (ha)	Priorité à faire d'ici
No	Type		Traitements PAF ⁷	Traitements forêt-faune et mesures d'atténuation		
6	Érablière à érable rouge avec résineux	Cervidé : nourriture-abri	Coupe totale prescrite	<u>Coupe totale à rétention variable :</u> - Conserver des ilots de THO (idéalement 15 % de la superficie de la coupe, ilots ou bandes d'une larg.min. 10 m, 200-2 000 m² chacun) - Conserver 5 gros arbres vivants/ha de diamètre ≥ 40 cm pour recruter des chicots. - Conserver 10 chicot/ha de diamètre ≥ 30 cm. - Conserver les BOJ et les THO. <u>Coupe progressive adaptée avec trouées nourricières et secteurs de rétention (voir annexe 2) :</u> Cette coupe permettrait de renouveler la nourriture pour les cervidés et les lièvres tout en conservant les attributs de nourriture-abri du peuplement pour les cervidés. Conserver les THO et les BOJ. Couper les érables rouges en priorité pour renouveler la nourriture pour les cervidés et les lièvres. Pour la création des trouées et le maintien des secteurs de rétention, consultez l'Annexe 2.	4,3	1C
7	Feuillus intolérants	Cervidé : nourriture-abri Lièvre : nourriture (dans les trouées naturelles)	Coupe totale prescrite	<u>Coupe totale à rétention variable :</u> - Conserver des ilots résineux pour maintenir des abris pour les cervidés (15 % de la superficie de la coupe, ilots ou bandes de 10 m de larg. min. et de 200-2 000 m²). - La coupe renouvellera la nourriture pour les cervidés. - Conserver les THO.	15,4	1C
8	Sapinière	Cervidé : nourriture Lièvre : nourriture	Débroussaillage (méc.+man.) et déblaiement suivi d'un reboisement et d'un entretien de plantation si requis	<u>Débroussaillage (méc.+man.) et déblaiement avec maintien de secteurs contrastants :</u> - Conserver 15 % de secteurs non traités situés là où la nourriture des cervidés abonde (ERR, VIC, ilots ou bandes de 10 m de larg. min. et de 200-2 000 m²). Consultez l'annexe 2 pour plus de précisions pour la localisation des secteurs non traités. - Conserver 5 gros arbres vivants/ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm (EPB et BOP) pour recruter des chicots.	6,5	1C
9	Aulnes et ruisseau	Bécasse		Laisser aller.	0,8	-
10	Sapinière avec feuillus intolérants	Cervidé : abri actuellement, futur site d'alimentation Lièvre : futur alimentation	Coupe totale prescrite	<u>Coupe totale à rétention variable :</u> - La coupe renouvellera la nourriture des cervidés. Ceux-ci semblent peu utiliser le peuplement actuellement donc cela pourrait favoriser leur présence. - Conserver 5 gros arbres vivants/ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm (EPB et BOP) pour recruter des chicots. - Conserver des ilots d'épinettes pour maintenir des abris pour les cervidés (15 % de la superficie de la coupe, larg.min. 10 m, 200-2 000 m²).	6,4	1C

⁷ Consulter le plan d'aménagement forestier afin de connaître les détails concernant les travaux sylvicoles.

Peuplement		Potentiel faunique	Travaux sylvicoles et mesures d'atténuation		Superficie (ha)	Priorité à faire d'ici
No	Type		Traitements PAF ⁸	Traitements forêt-faune et mesures d'atténuation		
11	Tremblaie	Gélinotte : nidification Bécasse (dans les endroits les plus humides où des aulnaies sont présentes) Lièvre : nourriture	Récupération, débroussaillage et déblaiement suivi d'un reboisement et d'un entretien de plantation si requis	<u>Récupération, débroussaillage (méc.+man.) et déblaiement avec maintien de secteurs contrastants :</u> - Conserver des secteurs non traités contenant des feuillus matures pour la nidification de la gélinotte. (15 % de la superficie de la coupe, secteurs non traités d'une larg.min. de 10 m, 200-2 000 m²). - Le débroussaillage renouvellera la nourriture dans un peuplement qui est déjà très utilisé par les cervidés. - Ne pas reboiser des îlots ou des bandes débroussaillées contenant des ERR sur 15 % de la superficie débroussaillée pour maintenir la nourriture pour les cervidés et les lièvres (larg.min. 10 m). - Conserver 5 gros arbres vivants/ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm (EPB et BOP) pour recruter des chicots.	6,5	1C
12	Aulnes + régénération	Bécasse		Laisser aller	1,3	
13	Feuillus intolérants avec sapin	Lièvre : abri (îlots résineux jeunes et denses) Cervidé : nourriture-abri (très utilisé)		Laisser aller	5,2	
14	Cédrière à épinette	Cervidé : abri Lièvre : abri et nourriture		Conclure une entente de conservation volontaire pour cette vieille forêt d'essences en déclin afin notamment de protéger ce peuplement d'une grande qualité pour les cervidés. Des mesures d'atténuation adaptées aux caractéristiques de ce peuplement seraient proposées dans votre cahier de propriétaire advenant que des interventions seraient prévues.	9,9	
15	Aulnaie	Bécasse		Laisser aller.	1,7	
16	Feuillus intolérants	Cervidé : nourriture Grand pic	Récupération, débroussaillage et déblaiement suivi d'un reboisement et d'un entretien de plantation si requis	<u>Récupération, débroussaillage (méc.+man.) et déblaiement avec maintien de secteurs contrastants :</u> - Possibilité de garder des secteurs non traités autour de chicots et dans des secteurs où la nourriture (ERR) pour les cervidés abonde (15 % de la superficie de la coupe, larg.min. 10 m, 200-2 000 m²). - Le débroussaillage permettra de renouveler la nourriture pour les cervidés. - Ne pas reboiser des îlots ou des bandes débroussaillées contenant des ERR sur 15 % de la superficie débroussaillée pour maintenir la nourriture pour les cervidés et les lièvres (larg.min. 10 m). - Conserver des chicots, en particulier ceux utilisés par les pics (5 chicots /ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm).	3,4	1C
17	Pessière à tremble	Cervidé : abri	Coupe totale prescrite	<u>-Coupe totale à rétention variable :</u> - Conserver des îlots d'épinettes pour maintenir des abris pour les cervidés (15 % de la superficie de la coupe, larg.min. 10 m, 200-2 000 m²). - Conserver 5 chicots /ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm. <u>-Coupe progressive adaptée :</u> La coupe permettrait à la fois d'installer la régénération qui est peu abondante actuellement tout en conservant un couvert d'abri pour les cervidés. Ainsi, un abri serait recréé à plus long terme.	1,0	1C

⁸ Consulter le plan d'aménagement forestier afin de connaître les détails concernant les travaux sylvicoles.

Peuplement		Potentiel faunique	Travaux sylvicoles et mesures d'atténuation		Superficie (ha)	Priorité à faire d'ici
No	Type		Traitements PAF ⁹	Traitements forêt-faune et mesures d'atténuation		
18	Sapinière avec feuillus intolérants	Cervidé : abri actuel, futur site d'alimentation Lièvre : futur alimentation	Coupe totale prescrite	<u>Coupe totale avec maintien de cèdres et de chicots :</u> - La coupe favorisera le renouvellement de la nourriture pour les cervidés. - Conserver les THO pour l'abri. - Conserver 5 chicots /ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm.	6,6	1C
19	Sapinière	Cervidé : abri actuel, futur site d'alimentation Lièvre : futur alimentation	Coupe d'assainissement non subventionnée (récolte des arbres mûrs et en voie de détérioration)	<u>Coupe d'assainissement avec maintien de chicots :</u> - La coupe favorisera le renouvellement de la nourriture pour les cervidés. - Conserver des chicots et des gros arbres vivants pour en recruter d'autres (5/ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm).	5,3	3L
20	Tremblaie	Gélinotte : nidification		<u>Rajeunissement de la nourriture pour les cervidés :</u> Possibilité de couper les érables rouges pour renouveler la nourriture puisque le peuplement est déjà utilisé par les cervidés.	1,2	3L
21	Sapinière	Cervidé : Abri Grand pic	Coupe totale prescrite	- <u>Coupe totale à rétention variable:</u> - Conserver des îlots résineux, par exemple autour d'îlots plus denses et plus jeunes, afin de procurer un abri aux lièvres et un futur abri aux cervidés (15 % de la superficie de la coupe, larg.min. 10 m, 200-2 000 m²). - Conserver des chicots et des gros arbres vivants pour en recruter d'autres (5/ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm). - <u>Coupe progressive adaptée</u> : La coupe permettrait d'installer une régénération possiblement résineuse et celle-ci est peu abondante actuellement. Elle permettrait aussi de maintenir un couvert d'abri pour les cervidés.	2,2	1C
22	Aulnes + régénération	Bécasse		Laisser aller	3,1	
23	Sapinière avec feuillus intolérants	Cervidé : abri	Coupe totale prescrite	- <u>Coupe totale avec maintien de cèdres et de chicots :</u> - Conserver les THO - Conserver des chicots et des gros arbres vivants pour en recruter d'autres (5/ha de diamètre ≥ 40 cm ou 10/ha de diamètre ≥ 30 cm). - <u>Coupe progressive adaptée</u> : La coupe permettrait d'installer la régénération qui est peu abondante actuellement tout en permettant de conserver l'abri pour les cervidés.	5,6	1C
24	Aulnes et ruisseau	Bécasse		Conserver la plaine inondable intacte pour protéger l'habitat du poisson.	4,3	

N.B. Le potentiel faunique se réfère aux caractéristiques d'habitat observées et illustre principalement l'habitat d'hiver pour le cerf, le lièvre et la gélinotte (nourriture-abri). L'utilisation de l'habitat n'est toutefois pas confirmée.
 Note : Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux pourvu qu'elle soit annexée à ce document.
Urgence du traitement : Très (1), Assez (2). Peu (3)
Durée de la validité de la recommandation : 0-5 ans (C), 5 à 10 ans (L)

⁹ Consulter le plan d'aménagement forestier afin de connaître les détails concernant les travaux sylvicoles.

NOTES GÉNÉRALES SUR LES HABITATS FAUNIQUES

De manière générale, votre propriété offre une bonne diversité d'habitats fauniques. Les cervidés, particulièrement les orignaux, semblent omniprésents dans la partie Sud de vos lots (peuplements # 13 et 16 notamment). Votre propriété bénéficie de bons abris pour les cervidés actuellement. Toutefois, les coupes totales prescrites dans ces peuplements (au total 23 ha) convertiront les peuplements d'abris en peuplements de nourriture et pourraient donc induire un déficit dans ce type d'habitat. Il serait donc pertinent, par exemple pour les peuplements résineux # 17, 21 et 23, de tenter de les régénérer en utilisant des procédés sylvicoles favorisant le maintien d'un certain couvert d'abri pour les cervidés, puisque cela permettrait de s'assurer du retour du couvert résineux à plus long terme et ainsi de maintenir les proportions d'abri présentes sur votre propriété.

Votre propriété offre aussi un habitat très intéressant pour plusieurs autres espèces, par exemple pour le grand pic. Celui-ci bénéficie de la présence de chicots dans plusieurs peuplements, notamment les peuplements # 1, 16 et 21. Le peuplement # 5 contient plusieurs gros merisiers, une essence qui permettra de créer des chicots de longue durée. Ceux-ci pourraient donc être conservés pour la nidification du grand pic et les cavités créées seront éventuellement utilisées par plusieurs autres espèces. Les arbres vétérans et les chicots servent également de perchoirs pour les oiseaux de proie, particulièrement lorsqu'ils sont situés en bordure de secteurs plus ouverts ou du cours d'eau.

Toutefois, votre propriété présente un déficit en peuplements d'élevage de la gélinotte (jeunes peuplements feuillus âgés de 4 à 15 ans ou une friche en bordure de boisé). Du débroussaillage et du reboisement sont prévus dans le peuplement # 3 qui est propice à l'élevage des oisillons, c'est pourquoi il faudrait veiller à maintenir non traités certains secteurs afin de s'assurer de conserver des habitats estivaux pour la gélinotte. Les coupes totales prévues dans plusieurs peuplements de la propriété pourraient lui procurer des habitats estivaux supplémentaires dans quelques années.



Le peuplement 12, un bon habitat pour la bécasse!

La bécasse bénéficie actuellement d'un bel habitat puisque 5 aulnaies totalisant 11,2 ha sont actuellement présentes sur votre propriété. On trouve aussi plusieurs secteurs arbustifs par exemple dans les peuplements # 3 et 11, qui lui procurent un bon habitat. Puisque du débroussaillage et du reboisement sont prévus dans ces peuplements, le maintien de secteurs non traités bénéficierait à la fois à la gélinotte pour l'élevage mais aussi comme habitat pour la bécasse et comme nourriture pour les cervidés.

Seuls les peuplements # 13 et 14 offrent des îlots résineux denses procurant une obstruction latérale intéressante pour le lièvre. Ainsi, si des îlots résineux jeunes et denses sont présents dans d'autres peuplements, par exemple dans le peuplement # 21, il serait pertinent de tenter de les conserver pour maintenir des abris pour le lièvre.

Plusieurs peuplements contiennent du thuya occidental (cèdre) sur vos lots. Cette essence est actuellement en déclin à l'échelle du territoire des Appalaches, notamment puisqu'elle a de la difficulté à se régénérer naturellement et que nos procédés sylvicoles sont souvent mal adaptés à ses besoins.

Le cèdre est l'une des rares essences qui peut à la fois servir d'abri et de nourriture pour les cervidés. En effet, la régénération des thuyas constitue une bonne source de nourriture hivernale et ses aiguilles ont la capacité de retenir une grande quantité de neige. En plus, il s'agit d'une essence pouvant vivre jusqu'à 400 ans. Il pourrait donc être intéressant de participer à un projet de conservation volontaire du peuplement # 14 avec l'AMVAP si cela vous intéresse. Il serait aussi pertinent de voir



Votre cédrière, un peuplement d'intérêt écologique et de grande valeur pour les cervidés!

à tenter de conserver et de régénérer le cèdre dans les peuplements où on le retrouve, notamment par l'utilisation de coupes partielles, considérant que cette essence se régénère mieux en conservant un certain ombrage.

La densité de débris ligneux sur votre propriété est peu élevée. Le recrutement de chicots, qui finiront par tomber, tel qu'expliqué ci-haut, permettra ultimement d'augmenter la quantité de bois mort au sol. Ces débris ligneux sont des éléments importants de l'habitat d'un grand nombre d'espèces végétales, de champignons et fauniques (oiseaux, petits mammifères, amphibiens et insectes). En plus de servir d'habitat, le bois mort fait partie intégrante des processus écologiques des écosystèmes forestiers. Il contribue au renouvellement de la fertilité du sol, modifie le cycle de l'eau à petite échelle et joue un rôle non négligeable dans la régénération de certaines espèces arborescentes (bouleau jaune, thuya occidental et épinette rouge).

Votre propriété comporte des milieux humides. Selon la loi provinciale sur la qualité de l'environnement, les travaux dans les milieux humides doivent faire l'objet d'une demande de certificat d'autorisation. Communiquez avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques pour obtenir des informations sur les demandes de certificat d'autorisation. Ces zones humides peuvent faire l'objet d'ententes de conservation volontaire afin de favoriser le maintien de la grande diversité d'espèces animales et végétales associée à ces milieux.

Il est à noter que des cours d'eau se trouvent sur votre propriété. Il est important de se référer à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi qu'à la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux à proximité des cours d'eau. Des traverses de cours d'eau pourraient être remplacées sur votre propriété. Vous pouvez en faire part à votre conseiller forestier qui pourra vous donner les informations nécessaires pour le remplacement de ces traverses.

REMARQUES

- Plusieurs des travaux suggérés dans ce plan sont admissibles à une aide financière de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Pour ce faire, les travaux doivent être prescrits par un ingénieur forestier avant le début des travaux;
- La MRC de Montmagny encadre l'abattage des arbres grâce au *règlement 2011-71 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées dans la MRC de Montmagny*.

Voici un résumé d'articles du règlement qui s'applique à votre propriété. Ce résumé n'a aucune valeur légale :

- Les **coupes totales (coupes intensives)** sont permises, à condition qu'elles n'excèdent pas des superficies de 4 hectares (10 acres) d'un seul tenant. Une coupe est considérée intensive si le prélèvement est supérieur à 40 % de la surface terrière (volume), par période de 10 ans. Sont considérées d'un seul tenant les coupes séparées par moins de 100 mètres (328 pieds). De plus, la superficie cumulée des coupes intensives sur une même propriété ne peut dépasser 20 % de sa superficie boisée, par période de 10 ans.
 - Une bande boisée de 15 mètres sur les **rives des lacs et cours d'eau** et en bordure des **zones sensibles** doit être préservée. Dans cette bande, si le couvert est supérieur à 60 %, le prélèvement maximal est de 30 % de la surface terrière (volume) par période de 10 ans. La stabilité des peuplements forestiers et des sols touchés doit être assurée. L'aménagement de sentiers de débardage pour la coupe et le transport de bois sont interdits dans la bande. Pour les lacs identifiés au règlement, la bande boisée à préserver est de 100 mètres (328 pieds).
 - Des travaux de récolte dépassant les modalités précitées pourraient être autorisés par la MRC suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation. Pour de plus amples renseignements, référez-vous à votre conseiller forestier ou à votre MRC.
-
- Certaines lois, articles de loi, règlements ou décrets gouvernementaux peuvent s'appliquer à votre propriété notamment :
 - ➡ La politique des rives du littoral et des plaines inondables qui fixe leurs normes de protection en milieu forestier privé.
 - ➡ En vertu du 2^e alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les travaux prévus « [...] dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière [...] » sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
 - Ce plan ne possède aucune valeur légale quant à la localisation des lots étudiés.

ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Par ailleurs, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier de :

- Consulter un conseiller forestier, de vérifier la réglementation municipale applicable et de se référer au schéma d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) avant d'entreprendre des travaux;
- Respecter les affectations du territoire selon le schéma d'aménagement et de protéger les zones sensibles identifiées à la page 5 du présent plan;
- Noter les interventions réalisées sur la propriété.

Le volet faunique du plan d'aménagement a été élaboré par :

Stéphanie L.Ruel, B.Sc.A., Maître en Sciences forestières

Lieu : _____ Date : _____

Sous la supervision personnelle de :

Jean-Pierre Faucher, ing.f.

N° permis OIFQ : _____

Lieu : _____ Date : _____

Document valide jusqu'au :

No rapport d'exécution PAF :

No rapport d'exécution PAFF :

Signature du producteur forestier :

Je, _____, reconnais avoir pris connaissance de ce plan d'aménagement forestier avec volet faunique.

No du producteur forestier :

Signature : _____

Lieu : _____ Date : _____

Coordonnées de l'ingénieur forestier :

M. Réjean Ouellet

Groupement forestier de Montmagny inc.
76, rue Principale Est
Saint-Aubert (QC) G0R 2R0

Téléphone : 418-598-3056

Télécopieur : 418-598-3058

Courriel : cofocs@globetrotter.net

Annexe 2 : Directives pour la réalisation de certains travaux forêt-faune

Directive générale : Conserver les BOJ, les THO, les arbres fruitiers¹⁰ et ceux intéressants au point de vue de la biodiversité (chicots de diamètre ≥ 20 cm ou arbres de diamètre ≥ 40 cm).

Priorité de conservation des résineux pour l’abri :

1. THO, PRU et pins
2. EPB, EPR, SAB
3. EPN et MEL

Priorité de récolte des feuillus pour la **nourriture** (sauf si on garde l’arbre comme semencier) :

1. ERR
2. ERS
3. BOP et PEU

Création de trouées :

- Viser 15 % de trouées (200 - 1 000 m²);
- Viser une largeur minimale de 10 m et maximale de 25 m pour les trouées;
- Localiser les trouées (par ordre de priorité) :
 1. En périphérie de semenciers de THO, BOJ, ERR ou ERS;
 2. Dans les secteurs avec présence de feuillus;
 3. Dans les secteurs dégradés avec espèces d’intérêt pour la faune (ERE, ERP, COC, PRV et SAL);
 4. Dans les secteurs où il y a des signes d’utilisation par les cervidés.
- Exclure les aulnaies, les secteurs humides et les tas de roches;
- Les trouées doivent être de forme irrégulière et le plus possibles réparties sur la superficie traitée;

Maintien de secteurs de rétention :

Selon ce que l’on trouve sur le terrain, les secteurs non traités peuvent être localisés :

- Dans des secteurs arbustifs où l’on retrouve idéalement l’une ou plusieurs des espèces suivantes pour conserver la nourriture des cervidés et des lièvres (à l’exception de secteurs avec du cornouiller stolonifère et du cerisier de Pennsylvanie):
 - Pommier;
 - Sorbier d’Amérique (cormier);
 - Amélanchier;
 - Cerisier tardif ou de Virginie;
 - Noisetier à long bec;
 - Sureau;
 - Thuya occidental;
 - Érables;
 - Bouleaux;
 - Peupliers.
- Autour d’un îlot résineux;
- Dans un secteur contrastant;
- Autour d’arbres intéressants au point de vue de la biodiversité (chicots de diamètre ≥ 20 cm ou arbres de diamètre ≥ 40 cm).

¹⁰ Pommier, sorbier d’Amérique (cormier), amélanchier, cerisier tardif ou de Virginie, noisetier à long bec, sureau;

Annexe 1 : Les éléments sensibles de votre propriété

Cette fiche recense les différents éléments sensibles qui peuvent être présents sur votre propriété lors de la confection du plan d'aménagement forestier et indiquent ceux qui y ont bel et bien été observés. Ces richesses de votre boisé méritent une attention particulière lors de la réalisation de vos activités d'aménagement forestier. C'est la raison pour laquelle des mesures d'atténuation ont été élaborées et doivent être appliquées dans les peuplements forestiers concernés.

- Aires protégées :** Une aire protégée est une superficie qui possède généralement des caractéristiques naturelles rares ou intéressantes (forêt mature, marais, lac, tourbière, espèces rares, etc.) et sur laquelle une entente de conservation légale ou morale a été conclue. L'officialisation des aires protégées revient au Gouvernement du Québec qui les inscrit au registre des aires protégées. Les activités qui y sont permises dépendent de leur catégorie.
- ☐

Type d'aire protégée : Aucune

Peuplements concernés : Aucun

- Espèces menacées, vulnérables ou susceptibles :** Il s'agit d'animaux ou de plantes rares sur le territoire et pour lesquels, le Gouvernement du Québec accorde un statut légal de protection particulier afin d'éviter leur extinction. Les interventions forestières doivent être adaptées afin de considérer ces espèces. Celles-ci sont classées selon trois catégories.
- ☐ **Espèce menacée (M) :** espèce dont la disparition est appréhendée et qui se trouve dans une situation extrêmement précaire.
- ☐ **Espèce vulnérable (V) :** espèce dont la survie est précaire même si la disparition n'est pas appréhendée.
- ☐ **Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (S) :** la situation de ces espèces semble précaire en raison de leur répartition limitée et de la diminution des populations.

Nom de l'espèce : Aucune

Peuplements concernés : Aucun

- Habitats fauniques d'intérêt :** On dénombre quatre types d'habitats fauniques en territoire privé. Ceux-ci sont gérés par le Gouvernement du Québec. La plupart de ces habitats sont protégés et les travaux d'aménagement forestiers doivent parfois être adaptés aux besoins de ces espèces.
- ☐ **Aires de confinement du cerf de Virginie (ravage) :** Pour limiter ses pertes d'énergie durant l'hiver, le cerf adopte une stratégie qui consiste à se regrouper dans les ravages. Ceci lui permet de profiter d'un réseau de sentiers qui facilitent les déplacements, l'accès à la nourriture et la fuite face aux prédateurs.
- ☐ **Habitats du rat musqué :** Le rat musqué peut coloniser de nombreux milieux, mais son habitat préféré est un marais peu profond dans lequel il trouve nourriture et abri tout au long de l'année.
- ☐ **Héronnières :** Celles qui sont reconnues sont des sites de nidification qui comprennent au moins cinq nids de grand héron, de bihoreau à couronne noire ou de grande aigrette.
- ☒ **Habitat du poisson :** Il s'étend à l'ensemble du réseau hydrographique. Trois types d'habitats peuvent être ciblés, les frayères, les aires d'alevinage et les zones de prépondérance. **La frayère** est un emplacement où la femelle pond ses œufs. Les **aires d'alevinage** constituent des endroits où les jeunes alevins passent leurs premiers stades de vie avant de retrouver les eaux des lacs ou les rivières adjacentes. La présence d'omble de fontaine sans celle d'espèce compétitrice est habituellement un indice de la bonne qualité du milieu aquatique. On dit de ces secteurs qu'ils sont des **zones de prépondérance**.

Type d'habitat : Cours d'eau permanents et intermittents

Peuplements concernés : 7, 9 et 24

Espèces en déclin : Les espèces d'arbres qui sont en diminution dans la région sont le thuya occidental (cèdre), l'épinette rouge, le bouleau jaune (merisier), les pins, le chêne rouge et la pruche de l'est. L'aménagement forestier devrait favoriser le maintien ou la régénération de ces espèces.



Nom de l'espèce : Bouleau jaune et thuya occidental

Peuplements concernés : la majorité des peuplements feuillus et mélangés sur votre propriété

Vieilles forêts : Ce sont des forêts matures qui ont été peu exploitées. On y retrouve généralement plusieurs chicots et du bois mort au sol. Le diamètre des arbres est souvent de taille variée. En raison de ces caractéristiques, ces peuplements sont plus susceptibles de faire l'objet d'une récolte forestière. Les vieilles forêts sont rares sur le territoire et un aménagement forestier adapté devrait y être pratiqué.



Type de peuplement : Cédrière

Peuplements concernés : 14

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) : Ce sont des milieux forestiers qui possèdent des caractéristiques exceptionnelles. Leur identification et leur protection relèvent du Gouvernement du Québec.



Forêts rares : incluent les peuplements et les essences qui occupent un nombre restreint de sites et qui couvrent une superficie réduite.



Forêts anciennes : se composent de peuplements qui n'ont pas subi de récolte, même partielle, ou de perturbation naturelle importante. On y observe donc peu de souches, des arbres généralement très âgés ou de fortes dimensions et des arbres morts. Ces forêts sont généralement composées d'essences ayant une longue durée de vie.



Forêts refuges : abritent des espèces végétales menacées ou vulnérables.

Type d'EFE : Aucun

Peuplements concernés : Aucun

Milieux humides : Ce sont des sites mal drainés ou inondés ce qui fait en sorte que la végétation et la composition du sol sont affectées. Les milieux humides sont des zones d'eau peu profondes, des marais, des marécages et des tourbières. Ce sont des écosystèmes fragiles et très riches où l'on trouve de nombreuses espèces animales et végétales. La réglementation provinciale et municipale y interdit l'aménagement forestier, sauf dans les tourbières boisées.



Type de milieu humide : Tourbière, marécages (aulnaies), marais

Peuplements concernés : 5, 9, 11, 12, 15 et 24

Puits communautaires et prises d'eau potable : On trouve plusieurs puits et prises d'eau potable en milieu forestier sur le territoire. Afin d'éviter une contamination du sol et avoir des effets négatifs sur la santé humaine, ces sites sont protégés par la réglementation municipale qui contraint l'aménagement forestier autour de ces sites.



Type d'élément : Aucun

Peuplements concernés : Aucun

Plaines inondables : Lors de la fonte des neiges au printemps ou durant des périodes de pluie intense et prolongée, il survient périodiquement des crues qui excèdent la capacité d'écoulement d'un cours d'eau. Les milieux naturels qui subissent ces inondations sont nommés plaines inondables. La réglementation municipale limite les travaux de drainage et la construction de chemin à l'intérieur de ces sites.



Peuplements concernés : 24

Zones à risque de glissement de terrain : Ce sont des terrains instables (ex. coulées argileuses et éboulis rocheux) où une attention particulière doit être apportée au maintien de la végétation afin d'éviter les décrochages. La réglementation municipale empêche les interventions forestières sur ces sites.



Peuplements concernés : Aucun

- ☐ **Pentes fortes** : Les pentes fortes (pente > 30 % sur une hauteur minimale de 10 m ou 33 pieds), sont des sites où les activités de récolte peuvent causer l'érosion des sols ainsi qu'un risque de transport de sédiments vers les cours d'eau. La réglementation municipale balise les travaux forestiers qui peuvent être exécutés sur ces pentes.

Peuplements concernés : Aucun

- ☐ **Sites d'intérêt régional** : Les règlements relatifs à la protection et la mise en valeur des forêts privées des MRC protègent des sites d'intérêt régional situés en milieu forestier tels que des lacs, des montagnes et d'autres sites. Une autorisation est souvent requise avant d'intervenir sur ces sites et les activités d'aménagement forestier y sont limitées.

Type de site d'intérêt régional : Aucun

- ☒ **Érablières** : L'acériculture est répandue et est une activité économique importante dans notre région. Nous devons donc porter une attention particulière à la santé des érablières. Un aménagement forestier particulier devrait y être pratiqué pour assurer leur renouvellement et leur fertilité. Des règlements provinciaux et municipaux protègent les érablières.

Peuplements concernés : 1, 2, 5 et 6

- ☐ **Forêt à haute valeur pour la conservation (FHVC)** : Ce sont des forêts exceptionnelles et d'une haute importance régionale. Cette importance est due au fait que ces forêts recèlent de grandes valeurs environnementales et sociales. Si une partie ou l'ensemble de votre forêt est considérée comme une FHVC, ceci ne veut pas dire que vous ne pouvez plus l'exploiter. Cela signifie simplement que vous aurez peut-être besoin de prendre certaines précautions pour ne pas altérer les valeurs qui s'y trouvent lors des aménagements forestiers.

Peuplements concernés : Aucun